

CANTINE SCOLAIRE DE PORTICCIO
SIVOM DES ÉCOLES DE PORTICCIO
Année 20../20..

Dossier à remettre

**Uniquement au Bureau SIVOM à la Mairie Annexe
ou à Mme SINI à l'école Élémentaire**

Nom et prénom du demandeur :.....
1 : Nom et prénom de l'élève :.....
Classe et nom de l'enseignant (si c'est possible) :.....
2 : Nom et prénom de l'élève :.....
Classe et nom de l'enseignant (si c'est possible) :.....
3 : Nom et prénom de l'élève :.....
Classe et nom de l'enseignant (si c'est possible) :.....
Date de la demande :

INSCRIPTION
RÉINSCRIPTION (*)

**(*) En cas de réinscription votre situation a-t-elle changée depuis l'année dernière ?
(numéros de téléphone, jours demandés, adresse, problème de santé particulier) :**

OUI
 NON



- Les dossiers qui répondront aux conditions de ré-inscriptions et de délai seront traités en priorité.
- Les dossiers qui ne rempliront pas les conditions exigées seront refusés et renvoyés.
- **Pour les enfants de la maternelle (3 paquets de lingettes/enfant) pour l'année.** A ramener le jour de l'inscription.

Documents qui seront demandés :

- Facture EDF, France TELECOM ou téléphone fixe (pas de factures de portable) ou quittance de loyer
- Avis d'imposition ou feuille d'honoraires (barrée) pour les professions libérales
- 3 derniers bulletins de salaire des parents
- Quotient Familial (délivré par la Caisse d'Allocations Familiales)

CANTINE SCOLAIRE DE PORTICCIO
SIVOM DES ECOLES DE PORTICCIO
Année 20../20..

Pour les ré-inscriptions uniquement, vous devrez vous acquitter du dernier mois (juin - juillet)
afin de valider votre inscription pour l'année suivante.

INSCRIPTION

REINSCRIPTION

Enfants :

1- Nom -Prénom :

Date de naissance :

Classe⁽¹⁾ :

2- Nom -Prénom :

Date de naissance :

Classe⁽¹⁾ :

3- Nom -Prénom :

Date de naissance :

Classe⁽¹⁾ :

4- Nom -Prénom :

Date de naissance :

Classe⁽¹⁾ :

Adresse :

Envoi de facture par Mail (obligatoire) :.....@.....
Les boîtes mails Yahoo et live ne sont pas valides.

Téléphone fixe et /ou portable : (parents)

Père : Mère :

Jour(s) demandé(s) : (Les jours choisis doivent être respectés) *

Lundi

Mardi

jeudi

vendredi

Signature :

(*) Important : Les absences pour convenance personnelle doivent rester exceptionnelles

(1) au jour de la rentrée + nom de l'enseignant (si possible)

(2) à renseigner obligatoirement

SIVOM DES ÉCOLES DE PORTICCIO
CANTINE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE DE PORTICCIO
RÈGLEMENT INTÉRIEUR 20../20..

Article 1 : La cantine des écoles de Porticcio accueille les enfants à partir de l'âge de trois ans révolus.

Article 2 : Priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent toute l'année.

Article 3 : La cantine fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi, en dehors des périodes de congés scolaires, sauf imprévus (grève ou autre). Les repas sont préparés sur place.

Article 4 : Le prix du repas ainsi que sa révision sont fixés par délibération du Comité syndical en date du 5/04/17 . Il est fixé à 5 € par enfant et par jour, dégressif en fonction du quotient familial.

Quotient familial	Prix du repas
Inférieur à 151	2,00 €
De 151 à 380	3,00 €
De 381 à 639	3,50 €
De 640 à 899	4,00 €
De 900 à +	5,00 €

Article 5 : Le règlement des repas est mensuel. Il est calculé en raison de la fréquence choisie soit 2, 3 ou 4 repas dans la semaine et en tenant compte du nombre de jours ouvrables dans le mois .

Article 6 : Le mois est payable à réception de facture par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public à l'école élémentaire de Porticcio ou au service gestionnaire du SIVOM. Par contre les espèces sont encaissées contre reçu directement au service gestionnaire du S.I.V.O.M Écoles, à la Mairie Annexe.

Article 7 : En aucun cas les parents ne peuvent procéder eux même aux déductions de repas. En cas de contestation ou de réclamation, ils devront prendre contact avec le service gestionnaire.

Article 8 : Aucune dérogation à l'article 5 ne sera admise sauf cas particuliers :

- Absences motivées et dûment constatées par un certificat médical (égal ou supérieur à 5 jours consécutifs)
- Sorties pédagogiques

Article 9 : 1er alinéa : - Le S.I.V.O.M Écoles doit être avisé par les parents de tout changement de situation en cours d'année (fréquence des repas, changement d'adresse, déménagement...). Il en sera de même pour toute demande de radiation de l'effectif cantine. A défaut, le mois sera dû dans son intégralité.

2ème alinéa : - Aucune obligation n'est donnée au service gestionnaire de réinscrire en cours d'année un enfant qui se serait absenté pour une période plus ou moins longue, sauf place disponible.

DANS TOUS LES CAS, UNE DEMANDE DE RÉINSCRIPTION EST OBLIGATOIRE.

Article 10 : En cas d'indiscipline ou d'incorrection envers le personnel de la cantine :

1e - Les parents des enfants mis en cause seront avertis de l'incident par courrier (à noter que si des dégâts matériels sont constatés, le renvoi sera immédiat et définitif)

2ème - Aucun autre comportement de la sorte (indiscipline ou incorrection) ne pourra être toléré, sous peine cette fois-ci d'exclusion pour une période plus ou moins longue.

Article 11 : Les réinscriptions se font chaque année au mois de Mai, dans un délais imparti.

IMPORTANT : Avant tout retrait de dossier, les parents doivent s'assurer d'être à jour de leur règlement.

Article 12 : Pour tout dossier incomplet ou remis hors délais, le SIVOM se réserve le droit de refuser la réinscription.

Article 13 : Les inscriptions à la cantine de Porticcio implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement .

J'autorise le personnel du SIVOM des écoles de Porticcio à prendre toutes les dispositions nécessaires au cas où un problème de santé nécessiterait des soins d'urgence, étant entendu que j'en serai informé aussi vite que possible .

Signature :

Règlement intérieur de la Cantine Scolaire - Année 20../20..

Je soussigné(e) responsable légal du ou des enfants (nom, prénoms)
....., certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine
scolaire à ce jour.

Fait à Porticcio, le.....

Signature :